

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 629 Subventions (8.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 12^e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien aux associations Progéniture, Commune Libre d'Aligre et La Camillienne.

L'association Progéniture a pour objet de monter des spectacles, de produire des spectacles, de créer des spectacles, de publier des textes théâtraux, de réaliser des films, de réaliser des créations musicales, des enregistrements musicaux et d'organiser des festivals de théâtre et des défilés de mode.

En 2020, la 21^e édition du Festival la Coulée Douce s'est déroulée avec 3 événements sur le parvis de la Mairie du 12^e dans le respect des mesures d'hygiène sanitaire.

En 2021, plus que jamais, la Compagnie Progéniture a besoin de retrouver public, artistes et techniciens pour affirmer et confirmer les valeurs du festival. Une quinzaine de représentations ont été présentées pour la 22^e édition du Festival Coulée Douce les 12 et 13 juin.

L'association Commune Libre d'Aligre a pour objet l'animation sociale, culturelle et sportive du quartier d'Aligre, la défense de son environnement et de son cadre de vie, la promotion de l'entraide et de la solidarité entre ses habitants.

En 2020, l'association a pu maintenir ses activités entre les confinements en respectant les mesures sanitaires liées à la Covid19.

En 2021, l'association propose une programmation qui met en musique l'art du mouvement ouvert à tous le week-end du 15 au 17 octobre avec des rencontres entre artistes et public (performance participative, nuit du cinéma, atelier de clown pour les enfants,...).

L'association La Camillienne a pour objet des activités culturelles, de loisirs pour tous les publics et la participation active à la vie de quartier.

En 2020, la mise en place d'activités fréquentes et la réalisation de vidéos ont permis de faire perdurer le lien avec les familles, même en période de confinement. Pour rendre service aux familles qui en avaient besoin, l'accueil a rapidement rouvert au printemps et a ainsi pu venir ainsi en aide aux parents qui reprenaient leur activité professionnelle.

En 2021, l'association continue ses activités pour favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique à destination du plus grand nombre dans un souci constant de démocratisation de la culture musicale, de développement des capacités d'écriture et contribue en général au développement culturel.

La Mairie du 12^e arrondissement a fait part de son souhait que ces trois associations bénéficient d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe

votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Sur proposition de la Mairie du 12^e arrondissement, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 3.500 euros à l'association Progéniture, une subvention de 2.000 euros à l'association Commune Libre d'Aligre et une subvention de 2.500 euros à l'association La Camillienne, soit un montant global de 8.000 euros pour les activités de ces associations au titre de 2021 et de m'autoriser à signer l'avenant à convention joint.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris